

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 13 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 8 février 2017

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, COMBE, MOUTIER, SERVANTIE-LACROIX TORRENTE.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CASAGRANDE (Mr COMBE)

Absents : Mme LIZOLA, Mr FLAZINSKA

Mr MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Election d'un délégué titulaire et suppléant au syndicat Epidropt

1 - Nomination d'un nouvel élu

Suite à la démission de Monsieur Dupuy-Chauvin pour raisons professionnelles, il est proposé, conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu dans la liste présentée aux élections municipales de 2014, il s'agit de Madame Nicole Latrille.

Monsieur le Maire informe alors les membres du conseil que cette dernière ne souhaite pas intégrer le conseil municipal. Il est donc convenu que Monsieur le Maire proposera le siège vacant à Monsieur Alain Lazare.

2- Etude aménagement de bourg : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal, en date du 14 septembre 2016, de réaliser une étude d'aménagement de bourg.

Après avoir répondu à l'appel d'offre, le bureau d'étude représenté par Monsieur Michel SOULE a été sélectionné pour diriger cette étude d'aménagement.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Vu le montant prévisionnel de l'étude de 11 800 € HT,

Considérant la réalisation indispensable de cette étude,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

3 – Pôle raquettes : acquisition parcelle AX 29P

Afin d'implanter le pôle raquettes de façon cohérente vis-à-vis des installations sportives déjà en place (tennis, terrain de football), Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir une partie du terrain voisin classé en zone US du PLU.

Après échanges et délibérations, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à se porter acquéreur de ce terrain de 5 000 m² pour un montant de 5 000 € et d'engager les frais d'arpentage associés.

4 - Pôle Raquettes : demande de Fonds de concours auprès de C.D.C.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'aménager un pôle raquettes sur les terrains de sport de la commune.

En effet, la municipalité souhaite déplacer la salle de squash actuelle vers les équipements sportifs existants (terrains de football, tennis) et aménager à cette occasion un pôle raquettes, permettant la pratique de plusieurs sports de raquettes sur un même site.

Cet équipement unique en Sud Gironde répondrait aux nombreuses sollicitations des associations sportives.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 585 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde l'attribution d'un fonds de concours, à hauteur de 80 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

5 - Demande de subvention espace enfance

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de rénover le bâtiment de l'ancienne école afin d'y créer un espace enfance jeunesse.

Cet espace multi-accueil permettrait d'organiser des projets éducatifs avec les jeunes de la commune, des activités périscolaires et accueillerait également le Relais d'Assistance Maternelle.

Le montant prévisionnel des travaux nécessaires à l'aménagement de cet espace s'élève à 36 500 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier auprès de la CAF, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, afin de réaliser ce projet.

Le plan de financement du projet serait le suivant :

Coût total des travaux TTC :	43 545 €
Coût total des travaux HT :	36 500 €
Subvention Ministère écologie (travaux d'isolation) :	12 656 €
Subvention CAF :	10 950 €

Autofinancement Commune :

19 939 €

Conscient de l'intérêt du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

6 - Acquisition immeuble Barbe

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2016, il avait été décidé de préempter un immeuble cadastré section AR 18 et 19, rue de l'église, appartenant à Mr Barbe Jacques. Les formalités nécessaires ayant été faites auprès du vendeur et de son notaire, il convient aujourd'hui de signer l'acte notarié, celui-ci étant fixé fin février;

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : dépenses d'investissement en 2016 (hors chapitre 16) : 469 134 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, de l'autoriser à engager et mandater l'acquisition de cet immeuble ainsi que les frais y afférent.

Le montant de la vente étant fixé à 40000 € auquel il convient de rajouter 9000 € de commission et les frais notariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager et mandater cette dépense et à signer à l'acte notarié.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 2138 pour un montant de 55000 €.

7 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : dépenses d'investissement en 2016 (hors chapitre 16) : 21727.27 €

Monsieur le Maire informe que 2 locataires du lotissement des vignes ont donné congé de leur logement en début d'année et qu'il convient de leur rembourser les cautions versées à leur entrée dans les lieux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, de l'autoriser à engager et mandater les dites cautions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager et mandater ces dépenses.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 165 pour un montant de 500 €.

8 - Election délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Le Maire invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il fait appel à candidature.

Sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

- délégué titulaire : Mr Pierre SERVANTIE-LACROIX
- délégué suppléant : Mr TORRENTE Bernard

Sont élus à l'unanimité au syndicat mixte du Dropt Aval :

- Mr Pierre SERVANTIE-LACROIX, domicilié 20 hameau de Frimont, 33190 GIRONDE SUR DROPT délégué titulaire,
- Mr Bernard TORRENTE , domicilié 17, rue Pierre Gemin, 33190 GIRONDE SUR DROPT, délégué suppléant

Compétence optionnelle du Syndicat Mixte du Dropt Aval

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'adhérer à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents » du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.